

Note de recherche Élections européennes 2024

3 / Mai 2024

ESPRIT EUROPÉEN, FASCISME, INTÉRÊT GÉNÉRAL. UN EXERCICE DE COMPARAISON

Lucien Jaume

Directeur de recherche émérite

lucien.jaume@sciencespo.fr

Parmi les diverses crises que notre époque traverse, on peut nommer celle de l'idée d'intérêt général, notamment dans l'Europe en tant que réalité diversifiée des nations (en 27 pays) ou comme entité juridico-politique, l'Union européenne. Qu'en est-il de cette notion d'intérêt général entre nous, nations liées par divers pactes et entre les citoyens, nationaux et communautaires ? Avons-nous le *sentiment* que l'exigence de l'intérêt général est prise en compte et qu'elle est satisfaite ? Le président de la République française a récemment déclaré : « La Commission européenne représente l'intérêt général européen ».

Or, cette question n'est pas anecdotique, surtout pour les Français, puisque, depuis la Révolution de 1789, l'intérêt général est le concept suprême du droit français, notamment en matière administrative.

Conçue comme « unie dans la diversité », selon une devise proche des États-Unis d'Amérique (qui eux sont un État et une fédération d'États), l'Union européenne prend en héritage la nécessité de l'intérêt général de l'ensemble, conformément à un « sens commun européen » que nous aurons à préciser ; il y a sur ce point un vécu collectif, une revendication profondément intériorisée qui résulte chez nous de la République et ailleurs des valeurs démocratiques (Charte des droits fondamentaux). L'*accent* peut être différent à gauche ou à droite (pour les uns l'égalité sociale, pour les autres les facteurs de l'indépendance nationale), mais la convergence est indéniable, dans l'idéal sinon dans la réalité.

L'intérêt général dans l'histoire française

Historiquement, en France, l'intérêt général, c'est l'État qui en est le promoteur, le gardien et le contrôleur : d'abord dans l'alliance du roi et de l'Église, le bien du peuple tout entier devant être gardé politiquement et spirituellement. « Un roi, une loi, une foi », fut la devise unitariste française ; ce

qui n'alla pas sans exclusions, comme celle des protestants par Louis XIV à la demande de Bossuet. Après la Révolution, l'intérêt général devient la raison d'être de la République, il doit se réaliser, dans la liberté et l'égalité, sinon la fraternité. On notera que la Troisième République, en 1872, n'arrive pas à renoncer au Conseil d'État pourtant dénoncé comme bonapartiste d'esprit et autoritaire : ce juge suprême de l'administration doit « protéger l'intérêt général » menacé par les intérêts économiques, les passions religieuses, les régionalismes prêts à s'éveiller, etc. Maurice Hauriou affirmera que le service public ainsi favorisé est l'expression de la « fraternité administrative ».

1.

L'Éternel défi. L'État et les religions en France depuis les origines, Paris, Tallandier, 2022

On peut comparer cela avec l'institution en 1962 de l'élection du premier magistrat au suffrage universel direct : c'est, pense-t-on, l'expression objective - voire l'incarnation - de l'intérêt *unitaire* de la Nation - une nation toujours en danger de particularismes, de passions identitaires, de troubles civils. Douze ou quinze constitutions depuis 89 vont dans ce sens : refaire société comme unité politique, civile, spirituelle et administrative. La République laïque institue, dans l'école, son pouvoir spirituel à elle : « instruction morale et civique »¹. Toute perspective de décentralisation, de régionalisation, voire d'autonomie apparaît, en un premier temps, comme une menace pour l'intérêt général, quitte à négocier ensuite des adoucissements ou à reprendre silencieusement, par la suite, ce qui a été accordé. On notera que Bernard Cazeneuve, dans *L'Opinion* (28 mars 2024), considère qu'il y a contradiction entre porter une loi contre « le séparatisme » et préparer en faveur de la Corse, « communauté ayant un lien singulier avec sa terre » (Gérald Darmanin), une loi d'autonomie, car il ne voit pas quel territoire ne pourra en dire autant par la suite. Dans la République « indivisible », il y aura donc plusieurs peuples et plusieurs lois indigènes ou « singulières ».

Sortons de France ; une partie non mineure du problème de l'UE se trouve aussi dans cette question de l'intérêt général : rappelons l'échec d'un projet de constitution européenne à l'époque de Nicolas Sarkozy (qui est passé par une autre voie pour donner un substitut), l'incapacité à instituer un *fédéralisme* des États de l'Europe, ce qui continue à tourmenter les élites politiques européenistes, tandis que le président de la République appelle à une « souveraineté de l'Europe ». Devant la montée des risques de guerre, Mario Draghi vient d'affirmer que « l'Europe doit devenir un État », ce à quoi certains (dont François Asselineau) rétorquent que cela effacerait l'existence de la France, détentrice d'un siège permanent au Conseil de sécurité, dès lors remplacée par « l'État des Européens ». Mais il reste que l'existence d'une monnaie unique est un germe insubmersible de fédéralisme.

D'où la question lancinante qui se formule plus ou moins clairement : quelle garantie, nous citoyens et nous peuples, avons-nous, de la prise en compte de l'intérêt commun ? Et d'ailleurs qui formulera cet intérêt de façon crédible ? On dira que les deux grandes cours de justice de l'UE existent dans ce but. Mais, à l'expérience, on constate que ni la clarté, ni la transparence, ni l'apaisement n'en résultent pour autant.

2.

Céline Spector, « De nouveaux tribuns. Le 'moment machiavélien' de l'Europe », *Esprit*, avril 2024, pp.37-47

Chaque fois qu'a lieu une élection pour le Parlement européen, revient en force le problème de l'intérêt général à préserver, à vérifier, à consolider - mais, à vrai dire, le rapport de force politique *interne* prévaut sur la considération des « grands choix européens » à mettre en œuvre, en tout cas en France². Certes, les signes de l'extension de la guerre (Ukraine) invitent à « se serrer les coudes », et on apprend avec intérêt que « le Conseil européen des 22 et 23

3.

« L'Europe de la défense a fait un pas de géant », p. 43

mars à Bruxelles, rebaptisé « sommet de guerre », a manifesté une unité et une détermination qui feront date » (Marion Von Renterghem, dans *L'Express* du 4 avril 2024)³. Acceptons-en l'augure.

Il faut aussi considérer un élément qui germe partout dans nos pays européens : la montée des populistes dont nous reparlerons, de la xénophobie, mais aussi de l'antisémitisme - une montée dont l'un des facteurs réside dans l'incapacité à s'accorder sur la politique migratoire. On constate également que la force l'emporte parfois sur le respect de la loi, la violence sur le compromis nécessaire en démocratie, et, par ailleurs une grande demande d'*autorité* dans tous les domaines (école, travail, famille, services publics et État en général) se montre en France comme dans les autres pays.

Le cas italien après la Grande Guerre

Revenir de nouveau sur les exemples historiques, c'est notamment examiner l'aventure italienne entre 1920 et 1943 : le fascisme, dans sa forme originelle. Car la grande justification de ce mouvement, à commencer chez Mussolini, était la naissance de l'Italie comme *nation*, donc comme unité, mais aussi comme dotée d'un organe de l'intérêt général alors que l'incapacité et la corruption du Parlement étaient de notoriété commune et que, dans un désordre peu imaginable, personne dans la société ne voulait plus obéir à personne. On ne peut citer ici les innombrables discours où le Chef (le *Duce*) explique que le Risorgimento (dans les années 1860) a commencé à unifier la péninsule en luttant contre les Autrichiens, contre le morcellement en principautés, royaumes et micro-États : il fallait donc achever l'unité lancée par la monarchie de Savoie. Mussolini le déclare :

Qu'avons-nous fait en ces cinq années [1922-1927] ? Une chose énorme, séculaire, monumentale : nous avons créé l'État italien unitaire⁴. (...) Il n'y avait pas d'État, mais un système de préfectures mal organisé. (...) Dans cet État, jusqu'en 1922 [nomination de Mussolini par le roi], le prolétariat - que dis-je ! le peuple entier était absent, réfractaire, hostile⁵.

Ce discours du 16 mai 1927 veut saluer les « progrès » dans l'ordre, l'autorité, la discipline que le fascisme devenu une dictature se flatte d'avoir assuré. L'unité de la *nation* est le fait de l'État, seul à même de susciter l'autorité nécessaire contre « l'individualisme » précédent (le mot est dans la rhétorique fasciste quotidienne), et contre la désaffection pour le politique que le peuple - et le peuple ouvrier notamment - a montré avant la reprise en main.

Accédant au pouvoir en 1922, forgeant une alliance avec les partis traditionnels (socialistes, libéraux, républicains, catholiques pour une part), et minoritaire dans un gouvernement de consensus, le fascisme va devenir dictatorial par les lois de 1925-1927. S'il est appelé au pouvoir en octobre 1922 pour rétablir l'ordre et faire apparaître l'intérêt national malmené, Mussolini a cependant adopté auparavant une tactique très habile : avec les élus fascistes, jouer le Parlement contre les troubles dans la rue, dans les usines, dans les campagnes, et jouer la rue (avec ses milices) contre le Parlement. Il influe lui-même *sur le désordre qu'il est censé combattre*. Et ceci est dans doute une grande leçon d'avenir pour les partis politiques imprudents qui se résignent à un accord avec l'extrême-droite - ou l'extrême-gauche.

4.

Cependant, il faudra « rendre » au pape ses territoires et reconnaître, par les accords du Latran, un État souverain (avec, au passage une religion unique du royaume, le catholicisme). Par ailleurs, Trieste, Trente, Fiume, etc. seront sur la sellette dans les relations internationales du fait d'une promesse donnée durant la guerre et non tenue par les alliés

5.

Mussolini, *Opera omnia*, 35 vol. Florence, Ed. La Fenice, 1951-1963, vol. XXII, 1957, p. 388, 16 mai 1927. Traduit par moi

Un mois après l'accès au pouvoir, Mussolini menace le Parlement et dit qu'il pourrait le transformer en camp militaire ; huit jours après, en novembre 1922, il reçoit les pleins pouvoirs de la Chambre et du Sénat. Les députés d'opposition, socialistes y compris, se sont inclinés. En juin 1923, 127 d'entre eux jettent l'éponge et « se retirent sur l'Aventin » (expression utilisée) ce qui est démissionner devant la violence, un Munich parlementaire.

Le mouvement fasciste, fondé en 1919 à Milan, suivi en 1921 par la fondation du parti (le PNF), déclare, à travers ses intellectuels et son parti, qu'il combat le bolchevisme (assimilé au socialisme), l'individualisme (souvent appelé « individualisme libéral »), le libéralisme, soit économique soit politique, le parlementarisme qui en découle, le capitalisme (dit individualiste, matérialiste et égoïste), et, selon l'expression sarcastique du *Duce*, « les immortels principes de 1789 ». Désormais, tout est dans l'État car « lui seul donne la conscience de soi au peuple » (même discours de Mussolini en 1927). C'est l'État uniquement - et non le Parti - qui peut porter l'intérêt général véritable ; non pas les groupes d'intérêts, ni les partis toujours à la traîne de ces intérêts. Telle sera « la troisième voie » entre capitalisme et socialisme » et la « Troisième Rome », après les empereurs et les papes.

Par conséquent, le cœur du fascisme selon ses intellectuels de premier plan est le *corporatisme* d'État. Le politique doit intervenir directement sur l'économique (programmes de production), sur le social (contrats de travail, journée de 8 heures), sur le civisme, car le corporatisme est autant une affirmation de *spiritualité* qu'un domaine du politique et de l'économique. Il faut, grâce à l'esprit corporatif, *changer l'homme*.

En 1926, le *Duce* énonce ce qui se voudrait un constat : *Il n'y a pas un Italien qui travaille, qui ne cherche sa place dans ses corporations, dans les fédérations [de métier], qui ne veuille être une molécule vivante de ce grand et immense organisme vivant qu'est l'État national corporatif fasciste*⁶.

6.
Mussolini, 28 octobre 1926,
Scritti e Discorsi, Milan, Hoepli,
vol. V, 1934, p. 447. Traduit
par moi

Le lecteur appréciera la richesse de cet idéal (présenté comme un constat) : être une molécule vivante. De même sont impressionnants les milliers de discours sur la nouvelle *religion*, la religion fasciste instituée par le régime. Le corporatisme tout comme la religion appelant au service de la patrie (et de la guerre) sont, en toutes lettres, la traduction de l'intérêt général de la nation enfin *incorporé* dans les institutions. Ces inventions du régime sont postérieures à la montée au pouvoir (quoique préfigurées en 1905-1916 par certains intellectuels) : en un sens, les Italiens ont été pris au dépourvu. Seules les officines socialistes voyaient monter des revendications liées d'ailleurs à l'extrême-gauche, au syndicalisme révolutionnaire et à l'anarcho-syndicalisme.

Cependant, si le corporatisme (quoique institutionnalisé) est resté en fait largement fictif, car le patronat savait négocier directement avec le gouvernement, les historiens estiment que la moitié des Italiens (disons 20 millions à peu près en 1931) ont, de près ou de loin, participé à la vie fasciste, soit par engagement soit par les associations de la famille, de la jeunesse, des Universités, de l'usine, de la campagne, du *Dopolavoro*, etc. L'idée simple était la suivante : vous savez pour qui vous travaillez, puisque tout est dans l'État, et vous savez en quoi nous sommes une nation, du fait que le *Duce*, le Parti et l'État sont la tête de la nation. Le régime se déclare *totalitaire* officiellement, au sens où rien ne peut exister hors de l'État, le pluralisme briserait l'ordre communautaire. Chacun doit savoir ce que les autres font et sont, et,

réciiproquement, comme dans les réseaux sociaux aujourd'hui, la communauté qui, dans le quartier, parle, écoute, inspecte, veut savoir d'où chacun vient (famille, métier, région) et ce qu'il fait, veut et dit. Ironiquement, voici le règne de la transparence !

L'esprit européen ou le contraire du fascisme⁷

Malgré ses affirmations à la fois de modernisme et de classicisme (les idéologues disent que se crée un *libéralisme nouveau* qui confère à l'individu la liberté de se réaliser par et dans l'État), le fascisme a tourné le dos à l'essentiel de l'esprit européen. Se présentant comme la continuation de la Rome antique, de théoriciens comme Vico et de l'esprit de Dante, le fascisme a piétiné principes et valeurs de l'esprit européen. Il en est bien un produit, de type tératologique, et a servi ensuite de souche-mère à ce que lui-même a baptisé comme « totalitarisme » (*il Stato totalitario*), sa doctrine et sa dénomination officielle. Toute la pensée européenne en politique avait consisté dans l'art de séparer la liberté et la domination (ou tyrannie), le règne de la loi et celui du despotisme, la légalité et la légitimité ; sur ce dernier point, il suffit de relire l'*Antigone* de Sophocle : nous en sommes toujours là, car, selon les principes mêmes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, chaque citoyen est supposé examiner la légitimité des lois faites en son nom⁸.

Examinons la rupture fasciste sous l'angle de la philosophie (et non de l'histoire). C'est le fondateur du *pluralisme* en morale et en politique, l'Anglais John Locke, qui a affronté le nœud gordien : marier la généralité de la loi à la diversité des *contenus* possibles de la liberté. La question de l'intérêt général a pour vecteur le rapport entre la loi - extérieure à l'individu - et l'obligation envers cette loi, ressentie en conscience. Si la loi a bien pour finalité « le bien général de ceux qui sont assujettis à cette loi » (*Second traité du gouvernement*, § 57), qui pourra cependant en juger ? Locke répond : l'individu lui-même et le peuple comme *majorité*, soit à travers l'opinion publique - dont Locke est le grand théoricien - soit à travers le vote ; soit à travers l'obéissance à la loi comme « expression de la volonté générale » (comme dira la Déclaration des Français un siècle après), soit sous l'angle de la résistance à la loi, voire de la révolte. On sortait alors de la deuxième révolution anglaise, à laquelle le philosophe a participé activement.

Cet Anglais, qui pense à la fois l'obéissance (légale et légitime) et la révolte (légitime et illégale), et fonde le libéralisme en philosophie politique, contredit l'autre grand Anglais, Thomas Hobbes. Locke affirme : « Là où finit la loi, la tyrannie commence » (§ 202)⁹, tandis que Hobbes avait écrit, vingt ans auparavant : la liberté n'existe que dans le silence de la loi, là où elle s'arrête¹⁰.

Voici donc le fond de la question, depuis la démocratie d'Athènes (au IV^e siècle av. J.-C.) jusqu'au Conseil constitutionnel aujourd'hui en tant que juge de la loi : Locke part de l'individu, qui peut *juger* de la légitimité, donc de l'intérêt général virtuel, Hobbes part en réalité de l'autorité de l'État qui seul peut concevoir, considérer et *imposer* l'intérêt général. Si l'homme s'éclaire par la « loi de nature » (donnée par Dieu) chez le premier, l'homme est, fondamentalement, « un loup pour l'homme » chez le second. Bref, toute la question de la confiance (*trust*) est posée, par l'un, toute la violence de l'État est assumée par l'autre. Si l'État est assez aveugle pour nuire à son peuple, eh bien, il sera renversé. Mais sans État pas de droit à l'existence assuré.

7.

Lucien Jaume, *Qu'est-ce que l'esprit européen ?* Paris, Flammarion, 2010

8.

La Déclaration dit qu'elle rappelle « à tous les membres du corps social » « leurs droits et leurs devoirs », cela « afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif [puissent] être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, [et] en soient plus respectés » (Préambule). Noter la mention des *devoirs* et la formule « à chaque instant ». Examiner la *légitimité* de ce qui est légal est un travail à temps complet...

9.

Car « Where there is no law, there is no freedom » (§ 57), formule devenue classique chez les auteurs anglais et américains

10.

Two Treatises of Government, Peter Laslett (dir.), Cambridge, Cambridge University Press, 1988, Léviathan, François Tricaud (dir.), Paris, Sirey, 1971

Dans ce cadre, l'Europe - depuis les Grecs, la Réforme protestante, les révolutions d'Angleterre, d'Amérique et de France -, a défendu une idée directrice : il faut séparer autorité et autoritarisme, liberté et domination, obéissance et terreur, constitution et totalitarisme...

Incarner l'intérêt général ?

Mais, dira-t-on, compte tenu du fait que la démocratie pluraliste est difficile, devant les déchirements d'une nation, dès lors qu'un groupe ou même une personne peut incarner l'intérêt général, n'est-ce pas une voix à écouter ? Et une voie à suivre ? Ne faut-il pas un chef pour unifier ce qui refuse tout ordre ? Le général de brigade à deux étoiles, Charles de Gaulle, insoumis et condamné à mort par Vichy, n'a-t-il pas voulu incarner le salut ? Il a affirmé que la légitimité était dans la *France libre*.

Tout est affaire d'appréciation devant le « Sauveur », car, comme dit Locke, en politique la question pour chacun est : « Qui jugera ? ». Mussolini était un socialiste ardent depuis 15 ans (jusqu'en 1914), à l'extrême-gauche du PSI. Même quand il combat la révolution de 1917 (le « bolchevisme » dit-il) et fait casser les grèves ouvrières et les occupations d'usines ou les révoltes dans les campagnes (huile de ricin et *manganello* frappeur), il établit néanmoins en 1919 un « programme de gauche » - selon la remarque de l'historien Pierre Milza et de bien d'autres -, en fondant les *fasci* (Faisceaux de combat) avec un collectif hétéroclite (syndicalistes, idéologues, anciens combattants, artistes, leaders socialistes ou nationalistes). En 1919, à Milan, commence l'acte fondateur : revendications ouvrières, conseils d'usines, journée de travail limitée, vote des femmes, etc. Puis ce sera le PNF en 1921.

Comme nous le voyons aujourd'hui, ce type de leader assez inclassable dit en général : vous n'êtes plus (ou pas encore) une nation, vous ne trouvez d'autorité nulle part, vous devez refaire votre unité en expulsant les corps allogènes, les partis politiques ne représentant pas l'intérêt général, il faut mettre fin à l'incurie, à l'individualisme, à l'endettement, à la dépendance économique et au désordre. Tous ces propos étaient dans la propagande fasciste¹¹.

Il devrait être clair que l'attitude rationnelle devant ce discours n'est pas de regarder le *seul moment de l'élection* et des alliances au pouvoir. Car la tactique habile de Mussolini et ses amis a été - comme on l'a vu - de jouer le Parlement contre la société et la société contre le Parlement, c'est-à-dire de faire s'enfoncer les partis traditionnels (et surtout le parti dominant, socialiste) dans leurs contradictions, d'une part, devant les grèves à répétition, et dans leur peur des « affaires » à scandale, d'autre part. Également de rallier à soi pour diviser : c'est la politique du compromis qui a été adoptée, pour endormir les partis.

Cette habileté tacticienne (encourager le désordre qu'on a pour mission d'atténuer) permit à Mussolini de commencer à menacer, de façon directe, le Parlement, un mois après sa nomination, puis, huit jours après, de se faire donner les pleins pouvoirs par la Chambre et le Sénat. Trois ans plus tard, ce fut la dictature, en faisant voter les « lois fascistissimes » de 1925-1927.

11.

Mais elle ajoute cet élément : en réorganisant le syndicalisme, on referra une société et un État. Car les syndicats révolutionnaires, importants en Italie, ont opté pour le fascisme

Le véritable problème ne réside pas uniquement dans l'accès au pouvoir d'un leader ou d'un parti extrême, c'est au-delà qu'il faut regarder, c'est-à-dire examiner, derrière les masques possibles, le type de leadership que les autoritaires ou autres « vedettes » peuvent exercer. En ce sens, la formule « Il n'est pas d'extrême-gauche » ou « Elle n'est pas d'extrême-droite » est illusoire, par myopie sur les antécédents, sur l'entourage et sur l'avenir : c'est la dialectique avec la société qui décidera de la politique effectivement suivie.

Cet ensemble de comparaisons conduit donc à dire : « Incarner l'intérêt général bafoué » est un appât attractif, si l'Histoire est bien source d'enseignements.

Sur la formule « Le passé est le passé ! »

On objectera peut-être qu'une telle comparaison entre ce que fut le fascisme italien et ce que sont les problèmes actuels des nations européennes ne peut être pertinente tant les contextes diffèrent. La sagesse dit : ne comparez que ce qui est comparable.

Acceptons l'objection, car, après tout, le fascisme fut le produit de la Grande Guerre, appelé par les anciens combattants exaltés (les *arditi*) qui revenaient du front ; et nous ne sommes pas en guerre ; pour le moment. D'autre part, aujourd'hui, dans l'Union européenne nous avons les cours de justice pour faire barrage aux vellétés d'autoritarisme, la Hongrie en sait quelque chose.

Mais la comparaison ne s'annule pas pour autant. La question des *populismes* est différente sous certains points de vue, pourtant on peut penser que la revendication nationaliste, la demande d'autorité en tous domaines, le discrédit des partis politiques, la montée des individualismes et des identités ont été hier en Europe et peuvent être aujourd'hui les sources d'un grand chambardement (comme dit la chanson). Ces quatre ou cinq facteurs nourrissent l'angoisse éprouvée vis-à-vis de la mondialisation et de la diversité culturelle (sexualité, islam, modes de vie, etc.) ; ils nourrissent la crainte d'un projet pour « déconstruire les nations » (comme avait écrit Marine Le Pen en 2015 pour présenter le groupe « Europe des nations et des libertés »)¹², ou encore ils suscitent - sous le thème « Donnons le pouvoir au peuple » - une non-démocratie qui serait soi-disant plus démocratique (les Gilets jaunes en France). Il faut savoir que le refus de la représentation parlementaire (au profit de la représentation des « producteurs »), la demande du référendum d'initiative populaire et de procédures de législation directe, se trouvaient bien dans le programme du premier fascisme, celui de 1919 (à Milan, place San Sepolcro). L'idée était bien de donner le pouvoir au peuple sous la conduite d'une élite du pouvoir.

En ce sens, si les populismes européens reflètent des préoccupations sociales, urbaines et culturelles modernes¹³, rien n'empêche qu'ils puissent *fournir le terreau*, maintenant ou plutôt en 2027, à une aventure autoritaire sur laquelle l'expérience fasciste a des choses à nous dire. Car, encore une fois, une société troublée, sollicitée par un pouvoir d'exception, cela doit nous faire penser à cette autre formule connue : « Les mêmes causes produisent les mêmes effets ».

N'est-il pas saisissant de constater, au fil des enquêtes du CEVIPOF sur la confiance, que l'hypothèse d'un « homme fort qui gouvernerait sans tenir compte du Parlement et des élections » reçoit régulièrement un crédit

12.

« L'Europe au miroir du national-populisme », Cités, mars 2017, n° 71, p. 81. Également dans *Le Populisme*, Paris, Que sais-je ? 2021, p.98

13.

Il faut renvoyer au riche dossier réuni par Pascal Perrineau dans *Le Populisme*, op. cit. L'auteur distingue cinq formes d'expression du populisme, en pratique, dans le monde, dont le cas du leadership puissant et charismatique. Aujourd'hui, on peut ajouter : le vedettariat, l'image

14.

Baromètre de la confiance politique, Sciences Po, CEVIPOF, Opinion Way, vague 15, février 2024

15.

Madani Cheurfa, Flora Chanvril, « 2009-2019 : la crise de la confiance politique », Sciences Po-CEVIPOF, janvier 2019

important (30% souvent, cette année 34%)¹⁴. La crise de la confiance date de loin chez nous : « La période 2009-2019 a été une décennie noire pour la confiance politique en France » selon le document publié par le CEVIPOF en janvier 2019¹⁵. L'enquête de la vague 15 (février 2024) donne 70% de défiance envers la politique en général, la confiance dans les partis politiques n'atteint que 20%, le rétablissement de la peine de mort est souhaité à 48%.

Brève conclusion

L'intérêt général ne peut pas, par définition, s'identifier avec le seul intérêt national, dans le cadre de l'Union européenne. Le débat complexe, insuffisamment abordé pour la venue des élections de 2024, concerne le choix entre une association d'intérêts par compromis successifs entre divers États (à la limite, la confédération) ou un intérêt commun et unique décidé, en fin de compte, par l'exécutif européen. Il est clair que l'on privilégie actuellement cette deuxième voie, la compensation devrait se trouver dans la pratique dite de la « subsidiarité » qui est dans le traité européen (article 5, paragraphe 3), mais dont on ne parle plus que dans les cercles spécialisés.

Quant à notre démarche ici, comparaison ne signifie pas identité de situation, et encore moins déterminisme scientifique. Pour le philosophe-historien qui s'exprime ici, comme pour le citoyen, toute prophétie serait déplacée. Le pire n'est jamais sûr a dit un grand auteur, et l'intérêt de la comparaison c'est de donner du recul, non de prétendre que l'Histoire se répète. En revanche, insistant sur l'utilité du regard historique, Marx disait : « Celui qui ignore l'Histoire est condamné à la revivre ». Donc, l'Histoire ne se répète pas, sauf pour ceux qui reproduisent (par ignorance ou par volonté d'ignorer) les mêmes erreurs.

Dans les années Trente, Paul Valéry, poète, essayiste, actif à la SDN (Institut de coopération intellectuelle) écrivait : « L'Europe, ce petit cap du continent asiatique... ». Est-ce d'actualité ? Il ajoutait, avant même l'échec de la SDN : « L'Europe n'aura pas eu la politique de sa pensée ». Essayons de faire autrement et mieux, car désormais les échéances sont lourdes d'enjeux.

Édition : Florent Parmentier

Mise en forme : Marilyn Augé

Pour citer cette note : JAUME (Lucien) « Esprit européen, fascisme, intérêt général. Un exercice de comparaison », *Note de recherche, Élections européennes 2024*, vague 3 de l'enquête électorale, note 3, mai 2024, 8 p.

© CEVIPOF, 2024 Lucien Jaume